DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois septembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Quorum : 17
Nombre de conseillers présents : 31

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Clément RAVAUD, Marie-Pierre ROBERT, Laurent CHASSAT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Laurent PHIALIP, Jean-Christophe ROMAND, François SALAGNAC, Pascale ETIENNE, David PENOT, Laurent GÉRALD, Vincent LABRUNE, Cécile LAMOURAUX, Nadine NADAUD, Martine LERICHE, Sylvie MILLON, Gilles MONTI, Philippe PRINCE, Daniel RAYMONDIE, Virginie CHARPATEAU, Françoise MALEFOND, Patricia GADAUD, Claire MARCHAND, Stéphanie PANTEIX, Lysandre MERLIER, Valérie MILLON, Patricia LAMOUREUX, Jean-Luc LABRUNIE.

Excusées par procuration :
Danielle TODESCO donne procuration à Franck LENOIR en date du 22 septembre 2026
Anca VORONIN donne procuration à Fabien DOUCET en date du 23 septembre 2026

Secrétaire de séance : Franck LENOIR

Objet : Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
Délibération 126

L'article 1609 nonies C du Code général des impôts prévoit la création, entre tout établissement public de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique et ses communes membres, d'une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Cette commission est chargée d'évaluer les charges financières liées aux transferts de compétences entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale. Elle rend ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

À la suite du renouvellement des instances communautaires, le Conseil communautaire de Limoges Métropole a approuvé, lors de ses séances des 24 avril et 29 juin 2026, la nouvelle composition de la CLECT. Le nombre de membres et la répartition des sièges entre les communes sont identiques à ceux du bureau communautaire, soit 36 membres au total.

Cette répartition prévoit 14 membres pour Limoges, 2 membres pour Panazol, 2 membres pour Couzeix, 2 membres pour Rilhac-Rancon et 1 membre pour chacune des 16 autres communes membres de Limoges Métropole. Il appartient donc au Conseil municipal de Panazol de désigner deux de ses membres pour siéger au sein de cette commission.

Lors du précédent mandat, par délibération n° 2020-68 du 23 septembre 2020, le Conseil municipal avait désigné M. Fabien DOUCET, Maire de Panazol, en qualité de représentant de la Ville au sein de la CLECT. La composition alors en vigueur n'attribuait qu'un seul siège à la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner deux représentants de la Ville de Panazol au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Limoges Métropole.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article 1609 nonies C, IV, du Code général des impôts ;
VU la délibération du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 24 avril 2026 approuvant la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées ;
VU la délibération du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 29 juin 2026 modifiant la composition de cette commission ;
VU le courrier du Président de Limoges Métropole en date du 22 juillet 2026 sollicitant la désignation des représentants de la Ville de Panazol ;
VU la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du renouvellement des instances communautaires, il convient de renouveler la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Limoges Métropole ;
CONSIDÉRANT que cette commission comprend désormais 36 membres et que deux sièges sont attribués à la Ville de Panazol ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de désigner parmi ses membres les deux représentants de la commune ;
CONSIDÉRANT la décision unanime du Conseil municipal d'avoir recours au vote à main levée pour la désignation de ces représentants ;
CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE DÉSIGNER** M. Fabien DOUCET en qualité de membre de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, représentant la Ville de Panazol ;
- **DE DÉSIGNER** M. Clément RAVAUD en qualité de membre de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, représentant la Ville de Panazol.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 25 septembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE PANAZOL 87350

Fabien DOUCET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 28/09/2026
Publié ou notifié
29/09/2026

Limoges Métropole
Communauté urbaine

POLE RESSOURCES
Direction des assemblées,
des grands équipements
et de la contractualisation

Affaire suivie par : Valérie [illegible]
Tél. : 05.55.45.29.31

Limoges, le 22 JUIL. 2026

MONSIEUR DOUCET FABIEN
HOTEL DE VILLE
RUE JEAN MONNET
87350 PANAZOL

Objet : Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

N/Réf : LM-D26-03799

Monsieur le Maire,

Suite au renouvellement des instances, le conseil communautaire de Limoges Métropole a approuvé, lors des séances du 24 avril 2026 et du 29 juin, la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), conformément aux délibérations jointes en annexe.

Le nombre de membres de la CLECT et leur répartition par commune sont identiques à ceux du bureau communautaire, à savoir 36 membres au total.

Il appartient à présent aux conseils municipaux de désigner les membres de cette commission conformément à la composition arrêtée qui est la suivante :14 membres pour Limoges, 2 membres pour Panazol, 2 membres pour Couzeix, 2 membres pour Rilhac-Rancon et 1 membre pour chacune des 16 autres communes membres de Limoges Métropole.

Aussi, je vous remercie de prévoir d'inscrire ce point à l'ordre du jour de votre prochain conseil municipal et de transmettre ensuite la délibération au service des assemblées de Limoges Métropole à l'adresse suivante : daac-assemblees@limoges-metropole.fr.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président de Limoges Métropole

Amitiés

Guillaume GUERIN

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le vendredi vingt-quatre avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 17 avril 2026, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.
Vincent JALBY, Vice-Président(e), désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :
M. Guillaume GUERIN, M. Fabien DOUCET, M. Sébastien LARCHER, Mme Samia RIFFAUD-BRUNET, M. Jean-Luc BONNET, Mme Julie LENFANT, M. Vincent JALBY, M. Gilles BEGOUT, M. Pascal ROBERT, Mme Carine BOURREL, M. Bruno GENEST, M. Philippe BESSON, M. Jean-Marie BOST, M. Laurent LAFAYE, M. Henry BRUNEAU, M. Eric MOULINOT, Mme Nadine BURGAUD, M. Bruno DEBONNAIRE, M. Cédric PELTIER, M. Jean-Luc BARRIERE, M. Ludovic GERAUDIE, M. Claude COMPAIN, M. Thierry LACHAISE, Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, M. Jean-Yves RIGOUT, M. David CHANTEREAU, M. Benjamin BATTISTINI, Mme Véronique BOUTIN, M. Stéphane CAMBOU, Mme Elisabeth CASSAGNOLLE, M. Jérémy ELDID, M. Clément RAVAUD, M. Gilles TOULZA, M. François POIRSON, M. Philippe JANICOT, Mme Lydie DELAUNAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Olivia DARLOT, M. Jean-Claude PASTUREAU, M. Pascal BUSSIERE, Mme Marie-José ROBERT, Mme Pascale FONTARENSKY, M. Maxime NEGREMONT BEUCHER, M. Vincent REY, Mme Christine DESMAISONS, M. Richard RATINAUD, M. Thibault BERGERON, M. Gilbert BERNARD, Mme Nathalie BERNIKIER, Mme Monique BOULESTIN, Mme Jackie BREUIL, M. Vincent BROUSSE, Mme Fabienne-Claire CALAND, M. Eric CLUZEAUD, M. Christophe COUDERT, Mme Nathalie DELAGE-MEZILLE, M. Albin FREYCHET, Mme Muriel LASKAR, M. Damien MAUDET, Mme Isabelle MAURY, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Cédric ROTHKEGEL, Mme Marie-Eve TAYOT, Mme Soazig VILLERBU, M. Rémy VIROULAUD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, Mme Nadine NADAUD, Mme Isabelle NEGRIER, M. Jean-Christophe ROMAND, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :
Mme Bouchra DAHMANI donne pouvoirs à M. Christophe COUDERT
Mme Marilyne DEBETTE-GRATIEN donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Charbel MOUNAYER donne pouvoirs à M. Jérémy ELDID

L'ORDRE DU JOUR EST

Commission locale d'évaluation des charges transférées

N° 1.10

M. GUERIN Guillaume, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il est nécessaire de renouveler la composition de la Commission locale d'évaluation de charges transférées (CLECT) de Limoges Métropole.

En effet, L'article 1609 nonies C – IV du Code général des impôts prévoit qu'il est créé entre l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une CLECT.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées : chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour : il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'EPCI et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

Cette commission permanente et règlementaire revêt donc une importance particulière. Ses membres ont besoin d'avoir une bonne connaissance des travaux de Limoges Métropole.

Il est proposé que le nombre de membres de la CLECT et la répartition des sièges par commune soit identique à celle du bureau communautaire, à savoir 35 membres dont 13 membres de Limoges, 2 membres de Panazol, 2 membres de Couzeix, 2 membres de Rilhac-Rancon et 1 membre issu des 16 autres communes membres de Limoges Métropole ;

Il appartiendra ensuite aux conseils municipaux de délibérer afin de désigner leur(s) représentant(s) à la CLECT.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la composition proposée de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 29/04/2026

Publié le mercredi 29 avril 2026

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services

Sylvain ROQUES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
087-248719312-20260424-DL26_28050H1-DE
Reçu en Préfecture le 29/04/2026

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 23 juin 2026, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.
Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, Conseiller(ère) communautaire délégué(e), désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :
M. Guillaume GUERIN, M. Fabien DOUCET, M. Sébastien LARCHER, Mme Samia RIFFAUD-BRUNET, M. Jean-Luc BONNET, M. Vincent JALBY, M. Gilles BEGOUT, M. Pascal ROBERT, M. Bruno GENEST, M. Philippe BESSON, M. Jean-Marie BOST, M. Laurent LAFAYE, M. Henry BRUNEAU, M. Eric MOULINOT, M. Bruno DEBONNAIRE, M. Cédric PELTIER, M. Jean-Luc BARRIERE, M. Ludovic GERAUDIE, M. Claude COMPAIN, M. Thierry LACHAISE, Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, M. Jean-Yves RIGOUT, M. David CHANTEREAU, M. Benjamin BATTISTINI, Mme Véronique BOUTIN, M. Stéphane CAMBOU, Mme Elisabeth CASSAGNOLLE, M. Jérémy ELDID, M. Clément RAVAUD, M. Gilles TOULZA, M. François POIRSON, Mme Lydie DELAUNAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Olivia DARLOT, M. Jean-Claude PASTUREAU, M. Pascal BUSSIERE, Mme Marie-José ROBERT, Mme Pascale FONTARENSKY, M. Maxime NEGREMONT BEUCHER, M. Vincent REY, Mme Christine DESMAISONS, M. Thibault BERGERON, M. Gilbert BERNARD, Mme Nathalie BERNIKIER, Mme Monique BOULESTIN, Mme Jackie BREUIL, M. Vincent BROUSSE, Mme Fabienne-Claire CALAND, M. Eric CLUZEAUD, Mme Bouchra DAHMANI, Mme Marilyne DEBETTE-GRATIEN, Mme Nathalie DELAGE-MEZILLE, M. Albin FREYCHET, Mme Muriel LASKAR, Mme Isabelle MAURY, M. Charbel MOUNAYER, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Cédric ROTHKEGEL, Mme Marie-Eve TAYOT, Mme Soazig VILLERBU, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Nadine NADAUD, Mme Isabelle NEGRIER, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :
Mme Julie LENFANT donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
Mme Nadine BURGAUD donne pouvoirs à M. François POIRSON
M. Philippe JANICOT donne pouvoirs à M. Jean-Luc BONNET
M. Richard RATINAUD donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE
M. Damien MAUDET donne pouvoirs à Mme Jackie BREUIL
M. Rémy VIROULAUD donne pouvoirs à M. Jean-Marie BOST

Absents :
Mme Carine BOURREL, M. Christophe COUDERT, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Jean-Christophe ROMAND

L'ORDRE DU JOUR EST

Modification du nombre des conseillers communautaires délégués et de la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées

N° 1.1

M. DOUCET Fabien, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par délibération n°5 en date du 8 avril 2026, le conseil communautaire a décidé de fixer à 19 le nombre de conseillers communautaires délégués qui composent le bureau communautaire en plus du Président et des 15 vice-présidents.

Il est proposé d'élargir la composition du bureau et de fixer à 20 le nombre des conseillers communautaires délégués.

Le bureau communautaire sera donc constitué de 36 membres :

- un Président,
- 15 vice-présidents,
- 20 conseillers communautaires délégués.

La composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) décrite par la délibération n°1.10 du conseil communautaire du 24 avril 2026 est appelée à évoluer toujours dans le respect du principe selon lequel le nombre de membres de la CLECT et la répartition des sièges par commune sont identiques à ceux du bureau communautaire.

Le conseil communautaire décide :

- de fixer à 20 le nombre des conseillers communautaires délégués membres du bureau communautaire,

- de modifier la délibération n°1.10 du conseil communautaire du 24 avril 2026 relative à la CLECT en conséquence.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 29/06/2026

Pour le Président, par délégation
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

Publié le lundi 29 juin 2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Date de décision: 25/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 28/09/2026

Numéro de l'acte : 06_DELIB126

Identifiant unique de l'acte : 087-218711406-20260925-06_DELIB126-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3
Institutions et vie politique
Designation de representants

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : DELIB126-DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT).pdf (99_DE-087-218711406-20260928-06_DELIB126-DE-1-1_1.pdf)